

APPEL A PROJETS

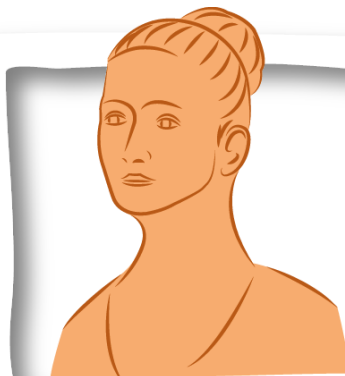
« E SO VITE FACENU A NOSTRA STORIA —

LEURS VIES FONT NOTRE HISTOIRE »

ANNEE SCOLAIRE 2021-2022



Pasquale Paoli



Maria Gentile



Danielle Casanova



Napoleon Bonaparte

1. Le contexte

Il existe en Corse une multitude de personnages historiques célèbres ou moins connus. La valorisation de ces femmes et de ces hommes remarquables est importante. Elle permet de perpétuer la mémoire de nos villages, mais aussi de mieux connaître l'histoire de notre île. Elle constitue aussi une étape de la réappropriation de cette histoire trop souvent méconnue ou ignorée et peut être également un vecteur de développement du tourisme patrimonial dans tous les territoires de la Corse.

Par délibération en date du 2 octobre 2020, l'Assemblée de Corse a validé la reconduction du présent appel à projets intitulé « E so vite facenu a nostra storia – leurs vies font notre histoire » traduisant la mise en œuvre concrète de la proposition de « L'ASSEMBLEA DI I ZITEDDI » formulée en juin 2017. L'objectif de cet appel à projets est pour la 4^{ème} année consécutive de permettre aux établissements candidats de réaliser un projet de valorisation d'un personnage historique de Corse qui sera présenté lors d'une journée d'échanges qui se déroulera en fin d'année scolaire 2021-2022.

2. Nature du projet présenté

L'appel à projets concerne les élèves des écoles élémentaires, collèges ou lycées de Corse, publics ou privés. Les candidats sont invités à produire une œuvre collective sur tout support valorisant un personnage historique de Corse. Il pourra s'agir par exemple d'un tableau, d'une pièce de théâtre, d'une bande dessinée, d'un film, d'une animation, d'un site internet... l'œuvre pourra être dessinée, écrite, chantée, jouée... en langue corse et/ou française.

La localisation géographique de l'établissement ne doit pas constituer une contrainte dans le choix du personnage à valoriser. Une grande liberté est laissée aux candidats qui pourront sélectionner, en motivant leur choix, des personnages ayant vécu hors de la commune de rattachement de leur établissement. Des groupes d'individus ayant joué un rôle important dans l'histoire d'une commune pourront aussi être valorisés.

Il est à noter que 9 candidatures seront retenues lors de l'édition 2021/2022.

3. Déroulement de l'appel à projets

L'appel à projets sera ouvert du 15 septembre au 11 octobre 2021.

Les candidatures (fiches présentées en annexe) devront être retournées par courrier électronique ou par voie postale au service instructeur de la Collectivité de Corse, au plus tard 11 octobre à minuit.

Entre le 18 et le 29 octobre 2021, la Collectivité de Corse réunira un comité territorial de sélection constitué de représentants de l'Éducation nationale et de la Collectivité de Corse.

Le comité aura pour mission, si le nombre d'inscriptions dépasse les 9 candidatures, de sélectionner les projets reçus.

Les projets sélectionnés recevront une notification de la Collectivité de Corse dès que celle-ci aura procédé au vote de son Budget primitif.

Les candidats sélectionnés s'engagent à venir présenter leur réalisation lors d'une journée d'échange organisée en fin d'année scolaire par la Collectivité de Corse. La durée de cette présentation ne devra pas excéder 10 minutes et donnera suite à des échanges. Il est à noter que l'ensemble des frais occasionnés pour assister à cette rencontre sera pris en charge par l'organisateur dans le cadre de la subvention allouée.

Les candidats sélectionnés s'engagent à fournir une courte capsule vidéo format MP4 (de 2 à 5 minutes) illustrant leur projet et à venir présenter leur réalisation lors d'une journée d'échange organisée en fin d'année scolaire par la Collectivité de Corse. La durée de cette présentation ne devra pas excéder 10 minutes et donnera suite à des échanges. Il est à noter que l'ensemble des frais occasionnés pour assister à cette rencontre sera pris en charge par l'organisateur dans le cadre de la subvention allouée.

Important : les participants devront être attentifs dans la réalisation de leurs productions à éviter toute représentation susceptible de heurter la sensibilité des plus jeunes. Les supports numériques éventuels audio et/ou vidéo qui seront projetés lors de la journée d'échanges devront être transmis au service organisateur 15 jours avant la date de cette rencontre.

La Collectivité de Corse se réserve le droit de modifier les dates et les conditions de réalisation de cet appel à projets et ou de le suspendre.

Pour cette quatrième édition, les enseignants sont invités, s'ils le souhaitent, à soumettre un projet pédagogique permettant de valoriser la place des femmes dans l'histoire de la Corse. A cet effet, la Direction du Patrimoine de la Collectivité de Corse propose à titre d'exemples, les personnages suivants :

- faustina de Matra (18e siècle)
- Letizia Bonaparte (19e siècle)
- Danièle Maoudj (20e siècle)
- les dames de Bonifacio, Lamajone, Capula : 3 squelettes de femmes permettant de connaître et comprendre notre histoire (mésolithique, antiquité, moyen âge).

4. Critères de sélections des projets :

Les projets seront sélectionnés à partir des critères suivants.

Le projet :

- la qualité et la précision ;
- la cohérence avec les objectifs de l'appel à projets ;
- l'innovation et l'originalité.

L'approche :

- les méthodes actives et dynamiques favorisant l'émergence de questionnements, les échanges et l'interaction ;
- les projets transversaux (disciplines, supports...).

L'impact et la mobilisation des élèves :

- la nature et la pertinence des supports utilisés ;
- la proposition, à l'appui du projet, d'évènements de restitution, d'outils permettant un rayonnement de l'action auprès de tous les publics.

5. Financement et accompagnement du projet

Les projets retenus bénéficieront chacun, pour leur réalisation et le déplacement à la journée d'échange, d'une aide financière de la Collectivité de Corse de 2 500 €.

La participation financière de la Collectivité de Corse sera versée pour chaque école à la structure gestionnaire et pour les collèges et les lycées directement à l'EPL. Elle servira à financer uniquement les dépenses indispensables à l'accomplissement du projet (prestations, achats de petits matériels, transports, achat d'ouvrages, imprimerie, fabrications diverses, tournage et montage vidéo...).

Un arrêté attributif de subvention sera communiqué dès le vote du Budget primitif de la Collectivité de Corse.

Le paiement interviendra à la notification de l'arrêté attributif de subvention.

Dès le projet achevé, l'établissement devra obligatoirement transmettre, avant le 30 décembre 2022, un rapport d'utilisation des fonds accompagné de la fiche bilan et de l'ensemble des pièces justificatives (factures acquittées...).

Si le montant total des pièces justificatives fournies est inférieur à 2 500 €, le l'établissement devra procéder au remboursement du solde éventuel de la subvention faisant l'objet d'un ordre de reversement.

En cas de réalisation incomplète ou non conforme dans les délais impartis, la structure devra en informer le service instructeur dans les meilleurs délais par courrier.

Les participants pourront également être accompagnés dans la réalisation de leur projet par des intervenants agréés par l'Éducation nationale, par des services de la Collectivité de Corse, et par tout organisme spécialisé de leur choix (association culturelle ou historique...).

La collectivité de corse se réserve le droit de diffusion des images captées lors de la journée d'échange et / ou de diffuser les vidéos transmises par les classes participantes.

6. Pièces du dossier de candidature

Pour participer à cet appel à projets, chaque candidat devra compléter la fiche de candidature (annexe 1) et la fiche de droit à l'image (annexe 2) puis les renvoyer :

- soit par voie électronique à l'adresse suivante : vphc@isula.corsica
- soit par voie postale :

Appel à projets 2021/2022

E so vite facenu a nostra storia – Leurs vies font notre histoire

Direction de l'éducation, de l'enseignement et de la recherche

Service des actions éducatives

Hôtel de la Collectivité de Corse

Rond-point du Maréchal Leclerc

20405 BASTIA cedex 9

04.95.55.55.62

POUR RAPPEL

À renvoyer avant le 11 octobre à minuit :

1. Fiche de candidature (annexe 1) accompagnée d'un relevé d'identité bancaire et de la fiche SIRET (NB : Le budget prévisionnel, inclus dans la fiche de candidature, devra impérativement être établi de façon équilibré)

2. Fiche de droit à l'image (annexe 2).

Remise des capsules vidéo avant le 11 Mai 2022

Remise de la fiche bilan :

1. Fiche bilan (annexe 3) et pièces justificatives à renvoyer avant le 30 décembre 2022.

Complément d'information :

- Projets retenus lors de l'édition 2019/2021 (annexe 4).

Les modèles type de ces documents sont également disponibles en ligne sur le site de la Collectivité de Corse :

www.isula.corsica